

Vos questions / nos réponses

Arrêter le jeux

Par [Profil supprimé](#) Postée le 21/05/2020 17:14

Bonjour jimerai arrêter de jouer au casino en ligne et au jeux a Gratter je fait sa depui petit je ne ses pas comment faire

Mise en ligne le 23/05/2020

Bonjour,

Il va nous être difficile de vous faire une réponse détaillée car nous avons peu d'éléments concernant votre situation individuelle.

Le mécanisme du jeu excessif est bien connu et bien accompagné par les professionnels du domaine des addictions, ainsi que la souffrance qui y est souvent reliée.

Il existe des lieux qui peuvent vous aider à diminuer votre pratique du jeu ou bien même à arrêter.

Ces structures sont des Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), les équipes qui y travaillent sont généralement composées de médecin addictologue, psychologue, infirmier, assistante sociale...Les entretiens proposés sont confidentiels et gratuits.

Ils accueillent sans jugement et une aide est également possible en cas de dettes financières reliées au jeu.

S'il est possible de se faire interdire par soi-même sur les sites de jeu d'argent en ligne, ce n'est pas encore possible pour les jeux à gratter.

En fin de réponse, vous trouverez un article qui explique la procédure pour une interdiction volontaire ainsi que des coordonnées de CSAPA dans le secteur géographique que vous nous avez indiqué.

Si vous souhaitez nous donner davantage d'éléments sur votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 09 74 75 13 13 (anonyme et non surtaxé) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Joueur Info Service de 8H à Minuit.

Avec tous nos encouragements pour vos démarches,

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures su

CSAPA : site de Coulommiers

28 avenue Victor Hugo
Site Abel Leblanc
77527 COULOMMIERS

Tél : 01 64 65 73 37

Site web : www.ch-coulommiers.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous : jeunes entre 12 à 25 ans (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés)

Substitution : Observance et délivrance de traitement de substitution à la méthadone pour les patients suivis.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA APS Contact- site de Provins

28 rue de la Vénière
77483 PROVINS

Tél : 01 64 08 99 47

Site web : www.aps-contact.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h sauf vendredi jusqu'à 17h00, sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Jeunes de moins de 25 ans sur rendez-vous avec/sans entourage.

Service de prévention : Service de Prévention et de formation pour les professionnels, contacter la

coordination d'APS par mail : service-prevention@aps-contact.fr ou au secrétariat du CSAPA
Substitution : Suivi des traitements de substitution aux opiacés pour les usagers suivis. Accompagnement en réduction des risques liés à l'usage de substances psychoactives.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Se faire interdire ou exclure des casinos et sites de jeux](#)
- [Se faire aider en tant que joueur](#)